

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Ministère chargé
de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 29/05/2013	Dossier complet le 29/05/2013	N° d'enregistrement 0719

1. Intitulé du projet

RD 169 - Commune de LECELLES et SAINT-AMAND-LES-EAUX
Reconstruction de l'ouvrage d'art sur le cours d'eau Le Décours

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Département du Nord

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale DIERS William, responsable de l'Unité Territoriale de Valenciennes

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7 a)	Le projet est soumis à une demande d'examen au cas par cas puisqu'il s'agit d'un ouvrage d'art à reconstruire d'une longueur inférieure à 100 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste au remplacement du pont de la Tannerie situé sur les communes de Lecelles et de Saint-Amand-les-Eaux au PR 54 + 0125 sur la RD 169, franchissement du cours d'eau Le Décours.

4.2 Objectifs du projet

L'inspection détaillée de l'ouvrage réalisée en 2008 par le service des Ouvrages d'Art du Département a mis en évidence le mauvais état de cet ouvrage (gardes-corps non conformes et corrodés, aciers apparents, disjointement des joints, cavités à la base des culées). Au vu de l'état général de l'ouvrage, l'inadéquation de ses superstructures et des équipements (dispositifs de retenue) mais également de son incompatibilité avec l'élargissement de la RD 169 au droit du franchissement du Décours (intégration de pistes cyclables dans le profil en travers), sa reconstruction est programmée par le Conseil Général du Nord.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée de 4 mois.

La première phase consiste dans un premier temps en la démolition de l'ouvrage. Le tablier est déposé, les culées et les murs en retour sont arasés jusqu'au niveau du fond du Décours. Le radier est partiellement conservé.

La deuxième phase comprend la réalisation des pieux et des chevêtres en béton armé

La troisième phase comporte la construction du tablier en béton armé (une solution préfabriquée est envisagée).

La dernière phase consiste en la réalisation des superstructures et des équipements (étanchéité, trottoirs et dispositifs de retenue)

La reconstruction de l'ouvrage nécessite la coupure de la circulation et la mise en place d'un itinéraire de déviation. Un itinéraire de remplacement pour les convois exceptionnel sera recherché.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévu sur la RD 169 restera inchangé après la mise en service du nouvel ouvrage d'art, soit de l'ordre de 5250 véhicules (moyenne par jours ouvrables).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure d'incidence au titre de la loi sur l'eau. Au regard des rubriques de la nomenclature de l'article R214-1 du code de l'Environnement et des caractéristiques du projet par rapport aux seuils, nous sommes soumis à déclaration et le dossier sera déposé auprès de la Police de l'Eau en juillet 2013.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (totale) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de l'ouvrage	13,50 m
Largeur droite de l'ouvrage	13,840 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Route de Tournai
Route Départementale n°169
LECELLES et ST-AMAND-LES-EAUX

Coordonnées géographiques

Long. 3 ° 25 ' 37.8" E Lat. 50 ° 27 ' 33.8" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

OUI Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

OUI Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

OUI Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage actuel du sol sur la zone considérée est actuellement de la chaussée et des trottoirs de faible largeur.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le plan d'occupation des sols de Lecelles a été approuvé le 27 septembre 1985 et modifié le 15 février 1996.

Le plan local d'urbanisme de Saint-Amand-les-Eaux a été approuvé le 29 juin 2006.

Le site d'études sur le secteur de Saint-Amand-les-Eaux est en zone agricole (A). Sur le secteur de Lecelles, le projet est dans une zone à caractère industriel (UF) et dans une zone non constructible (NC).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude_impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est à 250 m d'une ZNIEFF de type II : la Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-les-Râches et la confluence de l'Escaut.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE du Nord - 1ère échéance - approuvé le 7 juin 2012

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est partiellement sur la commune de Lecelles dont un plan de prévention des risques inondation a été prescrit le 13 février 2001. Aucun document pour la commune de Saint-Amand-les-Eaux
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site pollué recensé à proximité du projet dans la base BASOL.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches du projet se situent à : 2,150 kms pour la Zone de Protection Spéciale "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" 1,780 kms pour le Site d'Intérêt Communautaire Forêts de Raismes/ St Amand/ Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à 1,100 kms des monuments historiques (hôtel et de ville et tour de l'ancienne église abbatiale) de la commune de St-Amand-les-Eaux et n'est pas dans le périmètre de protection.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources engendrera-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase de chantier : nuisances sonores à cause du chantier mais il s'agit d'impacts temporaires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seuls les engins de chantier sont susceptibles d'engendrer des vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier : risque de polluants issus des engins de chantier Phase d'exploitation : risque de rejets de polluants issus du trafic routier
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la démolition partielle de l'ouvrage, des déchets non dangereux et inertes seront produits. Au travers du Schéma Directeur de Développement Durable, le Maître d'Ouvrage de l'opération définira des enjeux en matière de développement durable et notamment demandera aux candidats de s'engager dans des modalités de gestion des déchets, avec de la valorisation lorsque cela est possible.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A la lecture du formulaire rempli, il semble que le projet ne nécessite pas d'étude d'impact. En effet, le projet, s'il se situe sur un cours d'eau, aura un impact limité sur l'environnement. Les emprises limitées du projet ne modifieront pas la dynamique du cours d'eau, l'ouvrage d'art ne constituera pas une discontinuité écologique et la libre circulation des espèces halieutiques sera bien permise, et ce même pendant la période des travaux grâce à une buse. De plus, le projet, tout en étant à proximité de zones naturelles (Natura 2000 et ZNIEFF) présentant une biodiversité exceptionnelle, n'est pas dans une zone humide remarquable.

Sur le plan hydraulique, suivant le type de solution retenue, la section au droit de l'ouvrage est notablement augmentée (passage de 20 m² à 50 m²). Par ailleurs, aucune inondation n'a été recensée au droit des espaces destinés au projet et la buse installée pour assurer l'écoulement du Dé cours durant les travaux a été dimensionnée pour évacuer le débit de pointe du cours d'eau.

Enfin, des mesures seront définies pour éviter des contaminations de la ressource en eau lors des travaux et la maîtrise des nuisances de chantier en général. Les mesures sont prévues dans le cadre de la Convention d'Engagement Volontaire et seront formalisées et contractualisées dans le cadre du marché de travaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Valenciennes

le

29 mai 2013

Le responsable de l'Unité Territoriale de Valenciennes

Signature

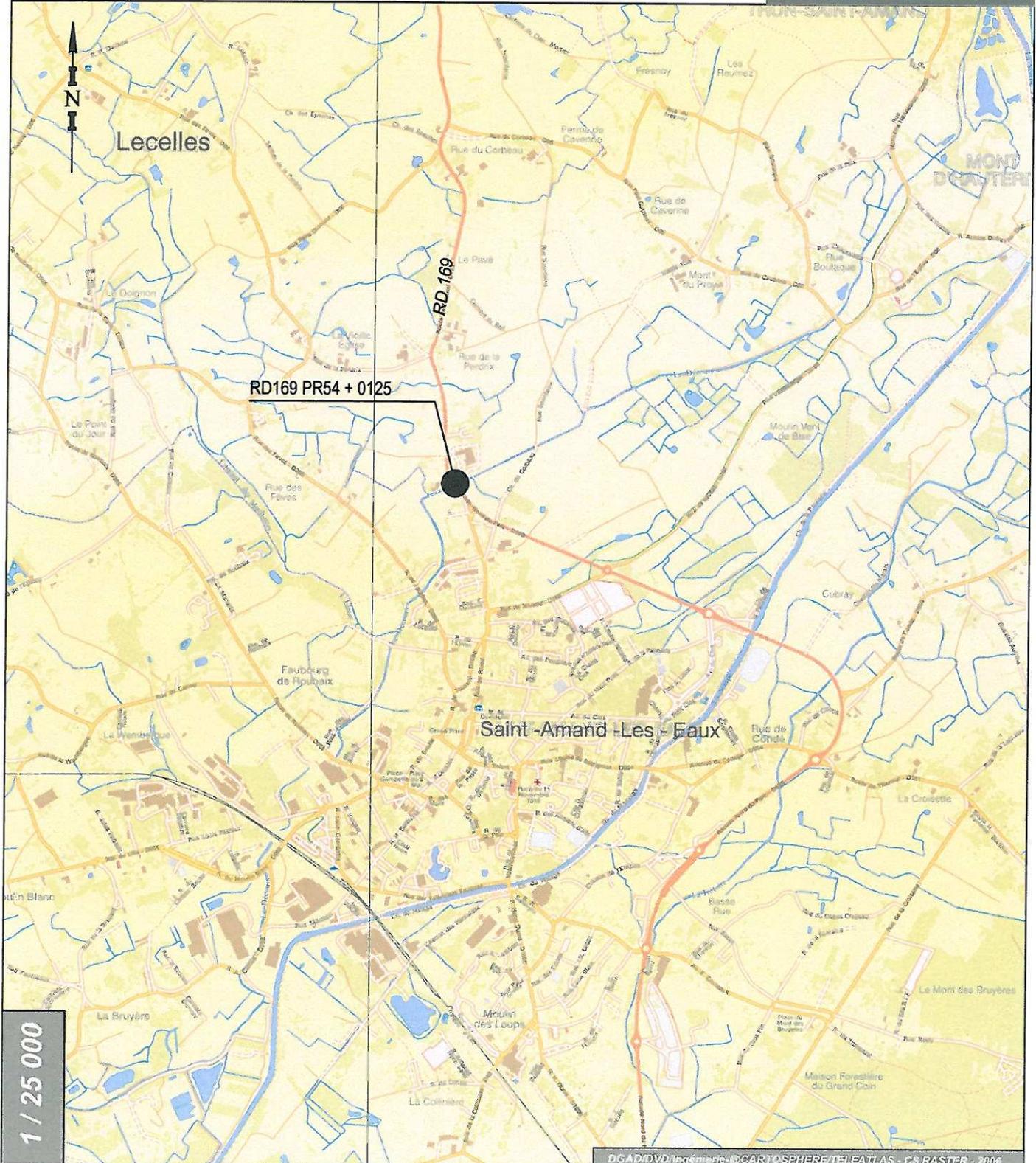

William DIERS

Plan Routier Départemental 2011-2015 Programme Opérationnel

► Opération VAH 007

RD 169 - Démolition et reconstruction de l'ouvrage d'art n°5190
Pont de la tannerie au PR 54 + 0125

Communes de Lecelles et Saint - Amand - Les - Eaux
Approbation du projet



Annexe 3
Annexe 5

Photographies de la zone d'implantation
Plan des abords du projet

RD 169 – Commune de LECELLES et ST-AMAND-LES-EAUX
Reconstruction de l'ouvrage d'art sur le cours d'eau Le Decours

Source : géoportail



Source Google Earth

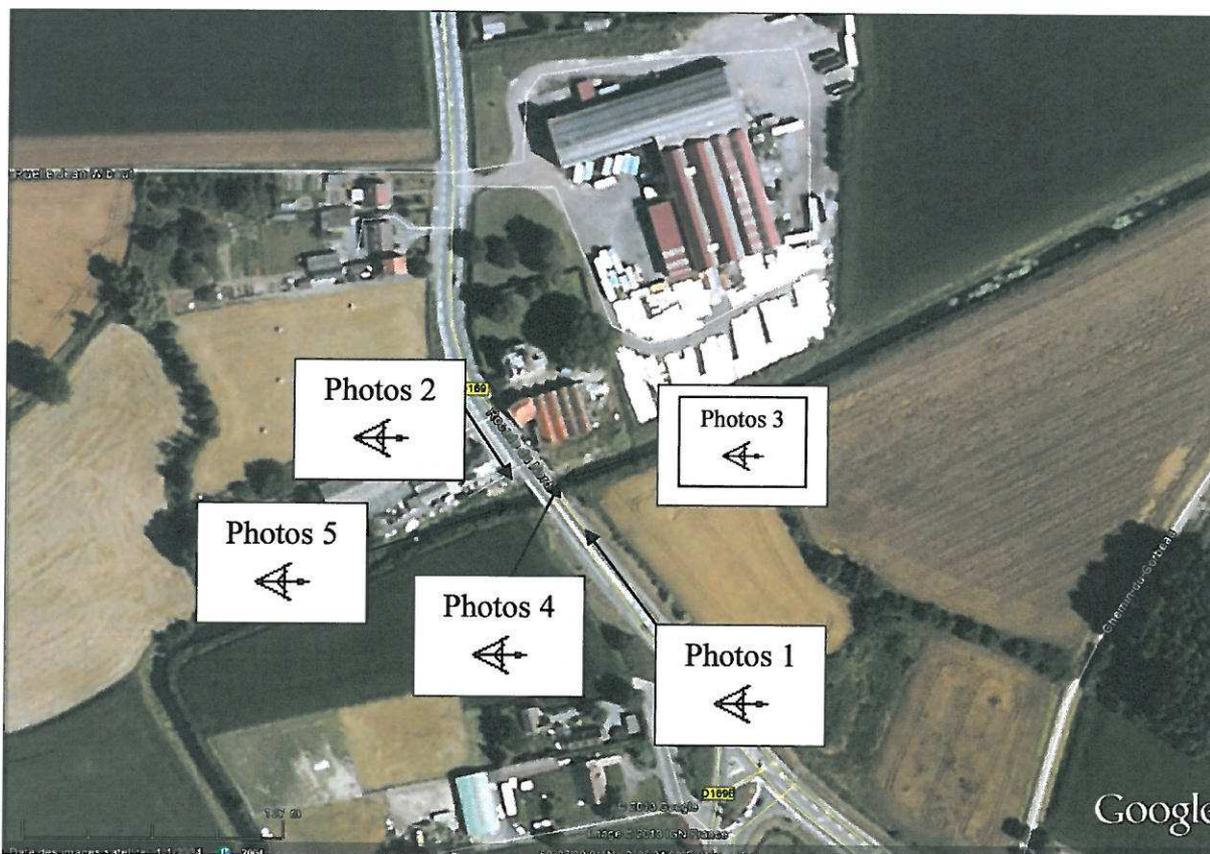


Photo n°1 – Mai 2009



Photo n°2 – Mai 2009



Photo n°3 – Mai 2009



Photo n°4 – avril 2012



Photo n°5 – avril 2012

